



971-219711322-20250423-16-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 06-05-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Avril 2025

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	17	04
Vote		
À LA MAJORITÉ	Pour : 21	
	Contre : 00	
	Abstentions : 00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

28 Mars 2025

L'an 2025, le Jeudi 10 Avril à 08 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBÉRATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe	X			DARMALINGON Charly			X
GIRAULT Marie-Agnès	X			FARAJE Fabienne			X
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICIQUE Valérie			X
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre		X	
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane	X		
ANSELME Jacques		X		RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette	X		
SARREAU Alain	X			JERSIER Claude		X	
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence			X
LOSAT Albert	X				17	08	04

Élus absents	Procuration à :
DARMALINGON Charly	MOCKA Jocelyne
FARAJE Fabienne	MARCIN Marie-Claude
ARICIQUE Valérie	CHRISTOPHE Annie
LAROCHELLE Laurence	FAUSTA Jimmy

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20250410-15**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET LA CRÉATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Avril 2025

La gestion des risques majeurs est une priorité pour la commune de Trois-Rivières dans le cadre de la protection des habitants et des biens en cas d'événements exceptionnels.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de définir les actions à entreprendre en cas de crise et d'assurer une gestion efficace des secours. Parallèlement le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) informe quant à lui la population sur les risques majeurs auxquels elle est exposée et les mesures de prévention à adopter.

Le projet, d'un coût prévisionnel de **12 905,00 € HT** soit **15 486,00 € TTC**, comprend :

- La mise à jour du PCS,
- La création du DICRIM,
- La sensibilisation des acteurs locaux à la gestion des crises,
- La promotion d'actions d'information auprès de la population

Le montant de la subvention demandée auprès des fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) s'élève à **10 324,00 € HT**, couvrant **80 %** des dépenses hors taxe du projet.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Charges	Montant	Produits	Montant
Service extérieur	9 590,00 €	État (FPRNM)	10 324,00 €
Déplacement	3 315,00 €	Commune	2 581,00 €
Total	12 905,00 €	Total	12 905,00 €

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière de prévention des risques ;

VU le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en vigueur et la nécessité de sa mise à jour pour se conformer aux nouvelles normes et exigences légales ;

VU la nécessité de mettre en place un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour informer la population sur les risques identifiés sur le territoire et les mesures de prévention à adopter ;

VU le projet élaboré en collaboration avec l'entreprise GERISK, expert en gestion des risques naturels ;

VU la sollicitation des fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) auprès des services de la préfecture ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE À L'UNANIMITE**

Article 1 : D'ADOPTER la demande de subvention pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la création du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention et à la mise en œuvre des projets associés.



971-219711322-20250423-16-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 06-05-2025

Séance du 10 Avril 2025

Article 3 : DE PRÉCISER que le début des travaux interviendra dès l'édition du premier bon de commande, pour une durée de réalisation estimée à **six mois**.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Avril 2025.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet «www.telerecours.fr»*



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**

Jean-Louis FRANCISQUE

971-219711322-20250423-16-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 06-05-2025